

MANDA EX HELLO SYNDIC  
30 TERRASSE BELLINI  
92800 PUTEAUX



001652 2302726\_1



BRUNO ETIENNE  
00000 .

# PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE



# Procès verbal pour l'Assemblée Générale Ordinaire

AG tenue le 20/05/2026 à 17:30

Lieu : **Votes par correspondance** : MANDA, 30 Terrasse Bellini, 92800 - Puteaux - FRANCE Le formulaire de vote doit être réceptionné au plus tard 3 jours francs avant la date de la réunion. ou Présentiel : Pôle musical et associatif Blaise Pascal Salle M.Landais 23 Rue des Écoles Jean Baudin, 78114 Magny - les - Hameaux



## Immeuble

ASL LES COTTAGES DE CRESSELY

Avenue Claude Nicolas Ledoux 78114 Magny les Hameaux

Cher membre du syndicat des copropriétaires,

Le 20/05/2026, les copropriétaires se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation adressée par le syndic, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) PREAMBULE : Les nouveaux statuts et majorité de vote pour la présente Assemblée générale - Majorité sans vote
- 2) BUREAU / Election du président(e) de séance - Majorité simple
- 3) BUREAU / Election du ou des scrutateurs de séance - Majorité simple
- 4) BUREAU / Election du secrétaire de séance - Majorité simple
- 5) COMPTES / Approbation des comptes de l'exercice 2025 - Majorité simple
- 6) COMPTES / Examen et approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2027 - Majorité simple
- 7) VIE DE L'ASL : Principe de SOLIDARITE ASL : Principe de répartition à 124 parts égales - Majorité simple
- 8) COMPTES / Maintien de l'appel trimestriel "autres avances" qui correspond au "Fonds de Réserve" pour la réalisation de travaux sur la résidence - Majorité simple
- 9) Définition des seuils relatifs aux montants des marchés et des contrats - Majorité simple
- 10) QUITUS au Président de l'ASL - Majorité simple
- 11) SYNDIC / Désignation du Président de l'ASL et approbation du contrat joint MANDA (ex-Hello Syndic) - Majorité absolue
- 12) COMITE SYNDICAL / Nomination du Comité Syndical - Majorité sans vote
- 12.1) CONSEIL SYNDICAL / Nomination du comité syndical - Majorité sans vote
- 13) VIE DE L'ASL : adhésion CIEL CALME - Majorité simple
- 14) CONTRATS / Information relative au contrat d'entretien des espaces verts et gestion des poubelles - Majorité sans vote
- 15) TRAVAUX / Campagne d'élagage 2026 - Société CHAMBARD - Majorité absolue
- 16) TRAVAUX / Campagne d'élagage 2026 - Société SAUVAJE - Majorité absolue
- 17) TRAVAUX / Réfection / Remplacement des poteaux de garages Campagne de réfection 2026 - Majorité absolue
- 18) TRAVAUX / Réfection / Remplacement des Vantaux des édicules de Gaz - Campagne de réfection 2026 - Majorité absolue
- 19) TRAVAUX / Autorisation donnée au propriétaire du n° 68 de réaliser une isolation thermique extérieure - Majorité absolue
- 20) TRAVAUX / Autorisation donnée au propriétaire du n° 1 de réaliser une isolation thermique extérieure - Majorité absolue
- 21) TRAVAUX / Autorisation donnée au propriétaire du n° 1 de réaliser un remplacement de clôture existante - Majorité absolue
- 22) TRAVAUX / Autorisation donnée au propriétaire du n° 1 d'installer des panneaux photovoltaïques plug&play sur la toiture - Majorité absolue
- 23) VIE DE L'ASL / Autorisation donnée aux propriétaires de réaliser une isolation thermique extérieure - définition des critères d'acceptabilité - Majorité absolue
- 24) VIE DE L'IMMEUBLE / Information sur la possibilité de recevoir les notifications par voie électronique - Majorité sans vote
- 25) VIE DE L'IMMEUBLE / Information sur la possibilité de mettre en place des moyens de participation aux assemblées générales à distance - Majorité simple
- 26) JURIDIQUE / Point sur les procédures en cours - Majorité sans vote
- 27) VIE DE L'IMMEUBLE / Questions diverses - Majorité sans vote

Une feuille de présence mentionnant les noms, prénoms et adresse de chacun des copropriétaires a été élargée par chacun d'eux lors de l'entrée en séance, tant en leur nom personnel, que le cas échéant, à titre de mandataire.

Après vérification de la feuille de présence, il est constaté que :

Copropriétaires présents ou représentés : (nom - tantièmes)

Etienne Bruno - 1; Jouve Nicole - 1; Marty Alexis - 1; MONATE Marie-José - 1; Montagny / Chapron - 1; Rohart nee Thin - 1; Genet Yves - 1; Gore Yohann - 1; Lenotre Laurent - 1; Louazel Danièle - 1; Missakian Franck - 1; Pierre dit Barrois - 1; Riviere Lionel - 1; VIVANCE André - 1; Boucharde Nicolas - 1; Bouhala Romain et Estelle - 1; Dupin Stefan - 1; Gauchet - 1; George - 1; Hugon Bertrand - 1; Huguenin Thomas / Mylene - 1; SCI Junior Hoche - 1; Lelong Julien - 1; Lemaitre Gwendal - 1; Madec - 1; Merle Pascal - 1; Nener Luc - 1; Tkatchenko Emmanuel - 1; Urvoy Didier - 1; VIVET Stéphane - 1; Darracq Fabrice - 1; Marcel - 1; Mauras Matthieu / Emilie - 1; Queguiner Olivier - 1; Rambour Marc - 1; Sperber Françoise - 1; Cunchon François - 1; Delabarre - 1; Guerrier - 1; Magne Benoit - 1; Michelet Pierre - 1; Motard David / Geiger Marion - 1; Phelippeau Michel - 1; Cahoreau / Lambert - 1; Cortina Alexandre / Melanie - 1;

Dessaux - 1; Fernandez / Festor - 1; Gouilosso Philippe - 1; Laurent - 1; Marchetti Eric - 1; Maurin Joel - 1; Moster Benoit - 1; Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie - 1; Sauveplane Vincent - 1; VIDAL-ENGAURRAN Eric - 1; TARTAGLIONE SILVIA - 1; HEAULME Sylvie - 1; Christophe JOLY et Mathilde QUERU - 1; Fabrice LAMAIGNÉRE, Dina GOLDSTEIN - 1; Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT - 1; Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC - 1; Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUEAU - 1; JAVOUREZ / OHIER - 1; HILLEREAU / OLIVIER - 1; BRIAND / TAN - 1; DI PIERRO / LE QUÉRÉ - 1; LAGADEC Véronique - ROGER Cyril - 1; ROUILLARD Catherine - 1; MATHEZ Dominique - 1; LOPES / BAGHELAL - 1;

Sont présents ou représentés : 70 / 124 copropriétaires représentant 70 / 124 tantièmes.

Copropriétaires absents : (nom - tantièmes)

Gay Christian et Corinne - 1; Labalette Richard - 1; Lagorgette - 1; Le Billan Patrick - 1; Maresca / Verrechia - 1; Michel Loic - 1; Puimean-Chieze - 1; Roffi Isabelle - 1; WROBLEWSKI Marcelle - 1; Autret - 1; Bottarlini / Soulat - 1; Brown Francis - 1; Dietrich Guinebert - 1; Gaillot - 1; Rouet Alexis / Nancy - 1; Veith - 1; Allard / Dony - 1; Berthelot Stephane - 1; LOISEL Florence - 1; Feuvrier Luc - 1; Guillo - 1; Mme Carole LARS - 1; GIACOBBI Pauline - 1; Painchart Marie Claire - 1; Pannetrat Nathalie - 1; Parise Jean Claude - 1; Quemener Karine - 1; Bellaachia Jamal / Sabria - 1; Biet Laurent - 1; Delbos - 1; Dreano Jean Pierre - 1; Gontier - 1; Joncheere Christophe - 1; Lequeux Jean Louis - 1; Ozenne / Valarche - 1; Sebbah Karine - 1; Terrades Jerome - 1; Barbe Martin - 1; Succession MARTEAU Marie-José - 1; Cohen dit Colin Gilles - 1; Gerat Emmanuel - 1; Gosmain Cecile - 1; Jaillet / Capdevielle - 1; Marly Vincent - 1; Ind Juvenal / Barthe - 1; Labrevois Colette - 1; BAGHDJIAN STEEVEN - 1; David et Mylene WEISS - 1; Mlle. GUERRA et M. MAILLARD - 1; NGALULA Marie-Thérèse - 1; MERCIEN VIRGILIA - 1; FROUIN William - LABARRE Véronique - 1; DERRIEN / BELLANGER - 1; BODIN-HULLIN Cécile - 1;

Sont absents et non représentés : 54 / 124 copropriétaires représentant 54 / 124 tantièmes.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

## 1. PREAMBULE : Les nouveaux statuts et majorité de vote pour la présente Assemblée générale

Lors de l'assemblée générale du 14 MAI 2025, les syndicataires de l'ASL ont approuvé les statuts joints à la présente convocation.

Ils sont dès lors applicables à l'ensemble de l'ASL.

De plus, les majorités applicables pour les votes sont semblables aux majorités applicables en droit de la copropriété.

Majorité : sans vote

## 2. BUREAU / Election du président(e) de séance

L'Assemblée Générale désigne, après délibération, comme Président de séance M. ETIENNE conformément à l'article 15 du décret du 17 mars 1967.

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 70 tantièmes

Ont voté **pour** : 69 copropriétaires représentant 69 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : simple)

Copropriétaire(s) votant pour la 1ère fois : Tkatchenko Emmanuel, Sperber Françoise, Delabarre, Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT, BRIAND / TAN, Lelong Julien, Riviere Lionel, Rambour Marc, Lemaitre Gwendal, VIDAL-ENGAURRAN Eric, Sauveplane Vincent, Dupin Stefan, ROUILLARD Catherine, Marcel, Marchetti Eric, Gore Yohann, Urvoy Didier, LOPES / BAGHELAL, Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie, Cortina Alexandre / Melanie, Maurin Joel, Moster Benoit, Cunchon Francois, Etienne Bruno, Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUEAU, DI PIERRO / LE QUÉRÉ, George, Hugon Bertrand, Merle Pascal, Guerrier, Michelet Pierre, Cahoreau / Lambert, Dessaux, Fernandez / Festor, Laurent, VIVET Stéphane, SCI Junior Hoche, Magne Benoit, Montagny / Chapron, HEAULME Sylvie, Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC, Pheippeau Michel, Bouchard Nicolas, Gauchet, Huguenin Thomas / Mylene, Madec, Nener Luc, LAGADEC Véronique - ROGER Cyril, Louazel Danièle, Missakian Franck, VIVANCE André, Darracq Fabrice, Genet Yves, Lenotre Laurent, Pierre dit Barrois, Christophe JOLY et Mathilde QUERU, Fabrice LAMAIGNÉRE, Dina GOLDSTEIN, MATHEZ Dominique, Jouve Nicole, MONATE Marie-José, Marty Alexis, Bouhala Romain et Estelle, Gouilosso Philippe, HILLEREAU / OLIVIER, Maura Matthieu / Emilie, JAVOUREZ / OHIER, Rohart nee Thin, Queguiner Olivier, Motard David / Geiger Marion, TARTAGLIONE SILVIA

## 3. BUREAU / Election du ou des scrutateurs de séance

L'Assemblée Générale désigne, après délibération, comme scrutateur Mme MICHELET conformément à l'article 15 du décret du 17 mars 1967.

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 70 tantièmes

Ont voté **pour** : 69 copropriétaires représentant 69 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : simple)

## 4. BUREAU / Election du secrétaire de séance

L'Assemblée Générale désigne, après délibération, comme secrétaire de séance MANDA conformément à l'article 15 du décret du 17 mars 1967.

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 70 tantièmes  
Ont voté **pour** : 69 copropriétaires représentant 69 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : simple)

## 5. COMPTES / Approbation des comptes de l'exercice 2025

L'assemblée générale, après examen des pièces justificatives et annexes comptables jointes à la convocation, approuve les comptes **arrêtés au 31/12/2025** et les annexes comptables, tant en ce qui concerne les charges courantes nettes **s'élevant à 74.179,36 €** que la répartition qui en a été faite.

**Sans les produits exceptionnels de 2.353,12 euros, alors les dépenses courantes auraient été de 76.532,48 euros.**

Les provisions appelées dans cet exercice comptable s'élèvent à 78.900 € pour les charges courantes.

Il y a donc **un reliquat de 4.720,64 €, dont les quotes-parts individuelles seront mises au crédit** des comptes copropriétaires, si les comptes sont approuvés à la prochaine AG.

Le syndic rappelle qu'en cas de mutation, la régularisation est due par la personne qui est propriétaire au moment de l'assemblée générale qui approuve les comptes de la copropriété, conformément aux dispositions des articles 6-2 et 6-3 du décret du 17 mars 1967.

**Pour rappel ou information, le conseil syndical a accès via l'extranet aux factures et à la comptabilité de la copropriété tenue par Hello Syndic, de façon permanente et c'est valable également pour les factures de l'année en cours.**

Les copropriétaires ou le conseil syndical peuvent procéder au contrôle des comptes dans le mois précédent l'assemblée générale, sur rendez-vous aux heures ouvrables par accès matériel ou dématérialisé aux documents comptables et pièces justificatives.

**Pour les copropriétaires ayant adhéés au prélèvement automatique avec MANDA :**

En cas de régularisation individuelle complémentaire à payer, les copropriétaires concernés et ayant adhéés au prélèvement automatique, seront par défaut prélevés du montant total de leur régularisation de charges, en même temps que les provisions pour charges courantes.

Les copropriétaires souhaitant ne pas être prélevés pour cette régularisation de charges, devront prévenir Manda le plus tôt possible, et s'engager à payer par leur propre moyen (virement ou chèque) à l'échéance convenue et votée.

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 70 tantièmes  
Ont voté **pour** : 69 copropriétaires représentant 69 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : simple)

## 6. COMPTES / Examen et approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2027

L'Assemblée Générale, après avoir examiné le projet de budget joint à la convocation élaboré en concertation avec le conseil syndical, et après en avoir délibéré, **approuve le budget de l'année 2027 pour un montant de 79.000 euros.**

Pour rappel le budget 2026 voté en 2025 était de 80 500 €.

Pour faire face aux dépenses de fonctionnement et de gestion courante, le syndic procédera aux appels de fonds. Les provisions seront exigibles le 1er jour de chaque trimestre.

Références : résolution adoptée selon les dispositions de l'article 26 du décret du 1967, et conformément à l'article 14-1 de la loi du 10 Juillet 1965.

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 70 tantièmes  
Ont voté **pour** : 69 copropriétaires représentant 69 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : simple)

## 7. VIE DE L'ASL : Principe de SOLIDARITE ASL : Principe de répartition à 124 parts égales

La résidence est divisée en plusieurs copropriétés (placettes) et une ASL. Depuis le début du fonctionnement des Cottages de Cressely il a été décidé de répartir les frais d'entretien des placettes entre les 124 propriétaires. Historiquement, on constate que ce principe de solidarité a été réaffirmé en assemblée générale en 1986 et 1987.

### Pourquoi ce principe ? :

Les membres du conseil syndical des copropriétés se chargent par exemple de recevoir les entreprises pour faire établir un devis pour l'ensemble des poteaux abîmés de la résidence. De la même manière un seul contrat d'entretien englobe l'ensemble des extincteurs de la résidence, où qu'ils soient placés. Cette manière de procéder permet de réaliser des économies et de faciliter la gestion. Une répartition individualisée augmenterait les frais de gestion et aboutirait à une situation particulièrement complexe avec des risques pour l'harmonie d'ensemble de la résidence (multiplication des devis, des interlocuteurs, des frais de déplacement, difficultés à déterminer des clés de répartition...). Cette individualisation a été mise en œuvre pour les contrats d'assurance. Il y a désormais un contrat pour l'ASL et un contrat par placette. On constate que cela a mécaniquement abouti à une augmentation de la facture pour les résidents.

### Objet de la résolution :

L'assemblée générale décide de réaffirmer le principe de solidarité et le partage des charges d'entretien des copropriétés en 124 parts égales (hors obligations légales de type assurances, contrat de syndic ... liste non exhaustive dès lors que la mutualisation n'entraîne pas de risque juridique ou sécuritaire pour les copropriétés) comme cela est le cas depuis la création des Cottages.

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 70 tantièmes  
Ont voté **pour** : 69 copropriétaires représentant 69 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : simple)

## 8. COMPTES / Maintien de l'appel trimestriel "autres avances" qui correspond au "Fonds de Réserve" pour la réalisation de travaux sur la résidence

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient l'appel de fonds pour constitution d'un fonds "Autres avances" d'un montant de 25 € trimestriels par copropriétaires qui alimentent le "fonds de réserve" pour les travaux envisagés dans la résidence.

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 70 tantièmes  
Ont voté **pour** : 68 copropriétaires représentant 68 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : simple)

## 9. Définition des seuils relatifs aux montants des marchés et des contrats

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide :

- que le président de l'ASL, sauf urgence caractérisée, ne peut valider des dépenses en dehors du budget annuel de charges courante, excédant 2000 € TTC par travaux pour des interventions ponctuelles de maintenance ou menus travaux d'entretien. Tout autre devis non urgent et excédant ce montant devra être proposé en assemblée générale.

- que chaque devis excédant 2000 € TTC ne présentant pas de caractère d'urgence devra, tant que faire ce peut, être mis en concurrence.

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 70 tantièmes  
Ont voté **pour** : 69 copropriétaires représentant 69 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : simple)

## 10. QUITUS au Président de l'ASL

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne quitus au président de l'ASL pour l'année dont les comptes sont annexés à la présente convocation.

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 70 tantièmes  
Ont voté **pour** : 65 copropriétaires représentant 65 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : simple)

## 11. SYNDIC / Désignation du Président de l'ASL et approbation du contrat joint MANDA (ex-Hello Syndic)

L'assemblée générale désigne comme Président de l'ASL la société MANDA (ex-Hello Syndic), titulaire de la carte professionnelle n° CPI 7501 2017 000 019 252 délivrée par la CCI de Paris. Le contrat de syndic est joint à la convocation de l'assemblée générale, ce contrat est approuvé par l'assemblée générale.

Ce contrat prendra effet le 01/07/2026 et terminant le 30/06/2027, pour des honoraires annuels de base de 10 000 euros TTC. Le président de séance, ou le président du conseil syndical, est habilité à signer le contrat de syndic, au cours ou juste après la présente assemblée générale.

### Rappel sur les modalités de règlement des appels de fonds

Manda rappelle ou informe les copropriétaires qu'ils peuvent, s'ils le souhaitent, régler leurs appels de fonds par **prélèvements bancaires automatiques trimestriels**.

Pour ceux intéressés, merci d'envoyer :  
Soit un sms au 06 44 64 11 12 pour une prise de contact  
Soit un email à copro@manda.fr en transmettant votre RIB  
Soit un courrier avec votre RIB à Manda, 30 Terrasse Bellini, 92800 Puteaux  
Un formulaire digital ou papier vous sera envoyé pour la mise en place du prélèvement.

Pour les copropriétaires souhaitant régler par **virement bancaire** à la place de faire un chèque, vous trouverez l'IBAN de votre copropriété sur la première page de vos appels de fonds. Lors de vos virements, il conviendra d'indiquer la référence inscrite sur votre appel de fonds.

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 124 tantièmes  
Ont voté **pour** : 68 copropriétaires représentant 68 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : absolue)

## 12. COMITE SYNDICAL / Nomination du Comité Syndical

L'assemblée générale, après avoir rappelé l'absence de comité syndical depuis la dernière Assemblée Générale, et après en avoir délibéré, désigne, en qualité de membre du comité syndical, les personnes suivantes.

Les conseillers syndicaux sont élus avec une date de prise d'effet le jour de l'assemblée générale jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Annuelle qui désignera à nouveau les membres du conseil syndical.  
Majorité : sans vote

### 12.1. CONSEIL SYNDICAL / Nomination du comité syndical

Aucune candidature

Majorité : sans vote

## 13. VIE DE L'ASL : adhésion CIEL CALME

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient son adhésion à l'association CIEL CALME pour un montant annuel de 450 €.

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 70 tantièmes  
Ont voté **pour** : 32 copropriétaires représentant 32 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : simple)

## 14. CONTRATS / Information relative au contrat d'entretien des espaces verts et gestion des poubelles

Il a été demandé de mettre en concurrence le contrat d'entretien des espaces verts et la gestion des poubelles actuellement gérés par l'entreprise CHAMBARD conformément au cahier des charges joint à la convocation (une annexe avec photographies et détail des espaces à entretenir et tailler est consultable auprès des représentants des placettes).

Deux entreprises ont été sollicitées : SAUVAJE et CHAMBARD.

SAUVAJE n'a pas souhaité fournir de devis incluant la gestion de l'entrée et sortie des poubelles.

CHAMBARD a fourni la proposition de contrat jointe valable jusqu'en Juillet 2027.

Il conviendra pour les prochaines années de prévoir une solution de remplacement de l'entreprise CHAMBARD en proposant 2 contrats distincts (pour le cas où M. CHAMBARD viendrait à prendre sa retraite) :

- entretien des espaces verts
- entrée et sortie des containers poubelle

Majorité : sans vote

## 15. TRAVAUX / Campagne d'élagage 2026 - Société CHAMBARD

Préambule : les présidents de placettes ont répertorié les arbres nécessitant un élagage. L'inventaire est joint à la convocation.

L'assemblée générale décide, après en avoir délibéré, décide des travaux suivants :

Objet des travaux : Campagne 2026 d'élagage

Société retenue : CHAMBARD

Montant : 4100 € HT soit 4920 € TTC

Modalités de financement : Autres Avances / Fonds de réserve

Honoraires de suivi administratif et comptable du syndic : 2% HT du montant total HT soit 98 € TTC

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 124 tantièmes  
Ont voté **pour** : 66 copropriétaires représentant 66 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : absolue)

## 16. TRAVAUX / Campagne d'élagage 2026 - Société SAUVAJE

Préambule : les présidents de placettes ont répertorié les arbres nécessitant un élagage. L'inventaire est joint à la convocation.

L'assemblée générale décide, après en avoir délibéré, décide des travaux suivants :

Objet des travaux : Campagne 2026 d'élagage

Société retenue : SAUVAJE

Montant : 11 620 € HT soit 13 944 € TTC

Modalités de financement : Autres Avances / Fonds de réserve

Honoraires de suivi administratif et comptable du syndic : 2% HT du montant total HT soit 278 € TTC

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 124 tantièmes  
Ont voté **pour** : 4 copropriétaires représentant 4 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Rejetée (majorité : absolue)

## 17. TRAVAUX / Réfection / Remplacement des poteaux de garages Campagne de réfection 2026

L'assemblée générale décide, après en avoir délibéré et consulté l'inventaire joint à la convocation, décide des travaux suivants :

Objet des travaux : Campagne 2026 de remplacement / réfection des Poteaux de Garages

Société retenue : MENUISERIE DU PARC

Montant : 5 594,39 € HT soit 6 713,27 € TTC

Modalités de financement : Autres Avances / Fonds de réserve

Honoraires de suivi administratif et comptable du syndic : 2% HT du montant total HT soit 134 € TTC

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 124 tantièmes  
Ont voté **pour** : 69 copropriétaires représentant 69 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : absolue)

## 18. TRAVAUX / Réfection / Remplacement des Vantaux des édicules de Gaz - Campagne de réfection 2026

L'assemblée générale décide, après en avoir délibéré et consulté l'inventaire joint à la convocation, décide des travaux suivants :

Objet des travaux : Campagne 2026 de remplacement des vantaux des édicules de Gaz - Campagne de réfection 2026

Société retenue : MENUISERIE DU PARC

Montant : 8 344,62 € HT soit 10 013,54 € TTC

Modalités de financement : Autres Avances / Fonds de réserve

Honoraires de suivi administratif et comptable du syndic : 2% HT du montant total HT soit 200 € TTC

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 124 tantièmes  
Ont voté **pour** : 69 copropriétaires représentant 69 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : absolue)

## 19. TRAVAUX / Autorisation donnée au propriétaire du n°68 de réaliser une isolation thermique extérieure

L'assemblée générale décide, après en avoir délibéré, d'autoriser M. et Mme MADEC, propriétaires de la maison n°68 de réaliser, à leurs frais et sous leur responsabilité, une isolation thermique extérieure conformément au descriptif technique qu'ils ont joints à la convocation.

Sous les réserves suivantes :

- d'obtenir toute autorisation d'urbanisme auprès des services compétents et de les fournir au président de l'ASL avant démarrage des travaux.
- que le coloris de la façade et des persiennes/volets soit similaire à l'existant
- qu'aucune modification majeure ne soit réalisée sur les façades de sorte à rompre l'homogénéité et l'uniformisation des structures et coloris de la placette.
- de pouvoir justifier auprès du président de l'ASL de l'assurance de l'entreprise qui sera choisie par le propriétaire pour réaliser ces travaux

M et Mme MADEC précisent qu'ils souhaitent faire une isolation similaire à celles déjà réalisées sur l'ASL.

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 124 tantièmes  
Ont voté **pour** : 69 copropriétaires représentant 69 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : absolue)

## 20. TRAVAUX / Autorisation donnée au propriétaire du n°1 de réaliser une isolation thermique extérieure

L'assemblée générale décide, après en avoir délibéré, d'autoriser M. OZANNE et Mme LE TOHIC propriétaires de la maison n°1 de réaliser, à leurs frais et sous leur responsabilité, une isolation thermique extérieure conformément au descriptif technique qu'ils ont joints à la convocation.

Sous les réserves suivantes :

- d'obtenir toute autorisation d'urbanisme auprès des services compétents et de les fournir au président de l'ASL avant démarrage des travaux
- que le coloris de la façade et des persiennes/volets soit similaire à l'existant
- qu'aucune modification majeure ne soit réalisée sur les façades de sorte à rompre l'homogénéité et l'uniformisation des structures et coloris de la placette.
- de pouvoir justifier auprès du président de l'ASL de l'assurance de l'entreprise qui sera choisie par le propriétaire pour réaliser ces travaux

M OZANNE et Mme LE TOHIC précisent qu'ils souhaitent faire une isolation similaire à celles déjà réalisées sur l'ASL.

Clé de répartition : Charges Générales  
 Sur une base de calcul de : 124 tantièmes  
 Ont voté **pour** : 68 copropriétaires représentant 68 tantièmes.

.....  
**En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : absolue)**  
 .....

## 21. TRAVAUX / Autorisation donnée au propriétaire du n°1 de réaliser un remplacement de clôture existante

L'assemblée générale décide, après en avoir délibéré, d'autoriser M. OZANNE et Mme LE TOHIC propriétaires de la maison n°1 de réaliser, à leurs frais et sous leur responsabilité :

- Arrachage des thuyas bordant leur jardin
- Dépose de la clôture basse en bois existante
- Installation d'une clôture Haute en composite d'une Hauteur de 2 mètres (dans un style semblable à la clôture entourant actuellement la porte de jardin du même lot (poteaux anthracite RAL 7016, composite gris anthracite).

Sous les réserves suivantes :

- de respecter les règles d'urbanisme en vigueur
- de ne pas excéder la hauteur imposée par les règles d'urbanisme et le cahier des charges de l'ASL (qui, à vérifier est de 1m80)

Clé de répartition : Charges Générales  
 Sur une base de calcul de : 124 tantièmes  
 Ont voté **pour** : 60 copropriétaires représentant 60 tantièmes.

.....  
**En vertu de quoi cette résolution est : Rejetée (majorité : absolue)**  
 .....

## 22. TRAVAUX / Autorisation donnée au propriétaire du n°1 d'installer des panneaux photovoltaïques plug&play sur la toiture

L'assemblée générale décide, après en avoir délibéré, d'autoriser M. OZANNE et Mme LE TOHIC propriétaires de la maison n°1 de réaliser, à leurs frais et sous leur responsabilité, la pose de 4 panneaux photovoltaïques plug&play sur leur toiture :

- en finition noir intégral, identique à l'installation déjà présente sur son abri de jardin (IZYPOWER 520Wc)
- Orientation portrait sur une même rangée sous le vélux le plus à l'est du toit (pour éviter l'ombre générée par la toiture du lot n°2)
- Conformément à la déclaration Préalable déposée en mairie et validée

Document fourni : visuel d'implantation des panneaux sur la toiture.

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 124 tantièmes  
Ont voté **pour** : 32 copropriétaires représentant 32 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Rejetée (majorité : absolue)

## 23. VIE DE L'ASL / Autorisation donnée aux propriétaires de réaliser une isolation thermique extérieure - définition des critères d'acceptabilité

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, et pour permettre à chaque propriétaire le souhaitant de réaliser une isolation Thermique extérieure, décide que tout projet d'isolation Thermique Extérieure sera accordé aux propriétaires en faisant la demande auprès du Président de l'ASL sans passer par un vote en Assemblée Générale, dès lors que le projet respecte les règles ci-après énoncées :

- Chaque projet devra être transmis par courrier recommandé avec accusé de réception au président de l'ASL et devra recevoir un avis positif en réponse. Le président de l'ASL devra en informer le représentant de la placette concernée pour obtenir un avis consultatif. A défaut de réponse sous 60 jours après la date de première présentation dudit courrier (cachet de la Poste faisant foi), le projet sera réputé accordé de fait.

- Chaque projet devra comporter : l'autorisation d'urbanisme, le devis de l'entreprise, l'assurance professionnelle de l'entreprise
- L'épaisseur d'isolant ne devra pas excéder 200 Millimètres
- Les éléments de menuiserie (volets ou persiennes) devront être conservés après isolation
- Le coloris de façade devra être similaire à l'existant et respecter une homogénéité et une harmonie de la placette (il en est de même pour le coloris des volets / persiennes).
- Si des éléments décoratifs sont existants (parements en briques par exemple) ils devront être restitués à l'identique
- Si l'isolation nécessite un débordement / surplomb sur une maison mitoyenne, un accord écrit avec les propriétaires de la maison en question devra être rédigé, signé et transmis au président de l'ASL. Le propriétaire voisin subissant le surplomb devra être informé du projet par courrier recommandé dans les mêmes délais que l'information au président de l'ASL.
- Le propriétaire reste responsable des dégâts que l'entreprise pourrait réaliser sur les parties communes (espaces verts, allées ...)
- Aucun élément complémentaire (extracteur VMC, gouttières imposante, treillis décoratif ...) de devra être ajouté et visible depuis les espaces communs (il en est de même pour les façades arrières).
- Tout "trou" circulaire en façade pour VMC par exemple devra être dissimulé par tout moyen adapté pour se fondre dans la façade.
- le propriétaire reste responsable et supporte la charge de retirer toute végétation accolée à ses façades

L'ensemble de ces critères feront l'objet d'un ajout lors du modificatif du cahier des charges.

Clé de répartition : Charges Générales  
Sur une base de calcul de : 124 tantièmes  
Ont voté **pour** : 69 copropriétaires représentant 69 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : absolue)

## 24. VIE DE L'IMMEUBLE / Information sur la possibilité de recevoir les notifications par voie électronique

Depuis la loi du 9 avril 2024, les communications du syndic sont réalisées par défaut par voie électronique.

Les documents officiels à vocation de communication ou de notification, comme les convocations, les procès-verbaux, les mises en demeure, ...) peuvent ainsi se faire par voie de courrier recommandé électronique sur l'adresse e-mail partagée par le copropriétaire ou son mandataire.

Il est également proposé à chaque copropriétaire de définir ou conserver un mode d'information par voie postale. Ainsi les copropriétaires peuvent, à tout moment et par tout moyen, demander à recevoir les notifications et les mises en demeure par voie postale. Il est précisé que chaque copropriétaire peut à tout moment, sur son espace client en ligne ou extranet, modifier sa préférence d'envoi, courrier ou électronique.

En complément, en ce qui concerne les informations générales, celles-ci peuvent faire l'objet d'un affichage "papier" dans l'immeuble et d'une publication d'une "nouvelle" dans l'application mobile.

(Texte de référence : LOI n° 2024-322 du 9 avril 2024)

Majorité : sans vote

## 25. VIE DE L'IMMEUBLE / Information sur la possibilité de mettre en place des moyens de participation aux assemblées générales à distance

Il est rappelé que le décret n°2019-650 du 27 juin 2019 donne pouvoir à l'assemblée générale de décider des modalités pratiques de mise en place des moyens de participation aux assemblées générales à distance.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré :

- autorise la participation aux assemblées générales par visioconférence ou audioconférence selon les moyens et supports techniques suivants : "Meet de G Suite" (Google) ou tout autre support équivalent;

- autorise expressément dans le cas d'une participation à l'assemblée générale par vidéoconférence ou visioconférence l'enregistrement audio et/ou vidéo de l'image et la voix durant l'assemblée générale des copropriétaires qui ne fera pas l'objet d'une diffusion, conformément à l'article 9 du Code civil;

Le syndic s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de votre image et/ou de votre voix susceptible de porter atteinte à votre dignité, votre réputation ou à votre vie privée et tout autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Clé de répartition : Charges Générales

Sur une base de calcul de : 70 tantièmes

Ont voté **pour** : 69 copropriétaires représentant 69 tantièmes.

En vertu de quoi cette résolution est : Adoptée (majorité : simple)

## 26. JURIDIQUE / Point sur les procédures en cours

L'assemblée générale fait un point sur les procédures en cours.

L'affaire qui opposait M. et Mme LEQUEUX à l'ASL, la Cour de Cassation avait condamné le demandeur au pourvoi à payer la somme de 3000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile. Les sommes ont été versées et le dossier juridique est clos.

Une procédure amiable est en cours par voie d'huissier pour demander le remboursement de l'acompte de restant de 8180 € auprès de GB BATIMENT.

Majorité : sans vote

## 27. VIE DE L'IMMEUBLE / Questions diverses

### Travaux votés en Assemblée Générale de l'ASL 2025 :

- Campagne d'élagage : elle a été réalisée conformément au cahier des charges par l'entreprise CHAMBARD
- Changement des poteaux de garages : les travaux ont été réalisés par MENUISERIE DU PARC conformément au cahier des charges
- Changement des vantaux bois des édicules gaz : les travaux ont été réalisés par MENUISERIE DU PARC conformément au cahier des charges. Des volontaires de chaque placette ont réalisé la lasure des vantaux afin de protéger le bois
- Redressement des édicules de gaz qui s'affaissent : l'entreprise WATELET a démarré les travaux en Mars 2026

### Replantation d'un arbre sur P4 (résolution n° 19 AG ASL 2025) :

Une indemnisation a été reçue par les assurances afin de pouvoir remettre en état l'allée. Le Dossier est en cours avec l'entreprise WATELET. En 2027 des propositions de replantation seront faites aux résidents de P4 en remplacement du cèdre.

### Entretien des Haies et Clôtures :

Il est rappelé à chaque propriétaire qu'il est responsable de l'entretien de ses haies et clôtures. Toutes les haies qui donnent sur les espaces communs doivent être entretenue régulièrement afin de ne pas occasionner de dérangement dans les passages (débords sur trottoir par exemple). Il en est de même pour le clôture qui doivent être maintenues en bon état.

En effet, certains jardins donnant notamment sur l'avenue ont des haies non entretenues et débordent sur le trottoir.

### Dossier ENEDIS / WATELET - Convention IRVE raccordement électrique :

Des nouvelles demandes ont été faites auprès d'ENEDIS, une par placette car ENEDIS ne traite les dossiers que par Entité juridique / Copropriété.

### Point sur le recouvrement des charges :

Nous rappelons à chaque copropriétaire et syndicat de l'ASL que les appels de charges sont exigibles le 1er jour de chaque trimestre et que le Président de l'ASL (et syndic pour les copropriété) a la prérogative de mettre en oeuvre tous les moyens légaux à disposition afin de recouvrer les charges.

Tous frais liés aux mesures de recouvrement (frais de mise en demeure, d'huissier, d'avocat) seront imputés aux copropriétaires défaillants.

### Point sur l'audit cahier des charges :

Une groupe de travail est en formation pour réaliser un état des lieux du cahier des charges en vigueur et permettre sa mise à jour. La présentation du nouveau cahier des charges devra être présentée à l'Assemblée Générale de 2027.

### Plaques de protection des regards pour les compteurs d'eau :

Des plaques métalliques ainsi que des plaques béton de protection des regards pour les compteurs d'eau ont été identifiées comme vétustes (rouilles ou fendues) et cela constitue un danger potentiel. Des commandes de nouvelles plaques métalliques seront faites afin de pouvoir les remplacer au fur et à mesure de l'identification de plaques abîmées. Au regard du montant et de l'enjeu de sécurité, elles seront financées par le budget annuel de charges courantes.

### Lampadaires - Eclairage de la résidence

Certains lampadaires dysfonctionnent et au regard de l'ancienneté des modèles présent sur la résidence, un test sera fait avec un nouveau modèle sur l'un des lampadaires pour avoir une solution plus moderne et économe en termes de consommation énergétique. Si le test est concluant, il sera proposé à l'ensemble des copropriétaires en assemblée générale de se prononcer sur l'uniformisation progressive des lampadaires sur ce même modèle.

Majorité : sans vote

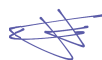
L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, l'Assemblée se termine le 20/05/2026 à 19:30

Conformément à l'article 42.2 de la loi du 10 juillet 1965 modifié par l'article 14 de la loi du 31 décembre 1985 : « *Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic, dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa* ».

**Fait à :** Votes par correspondance : MANDA, 30 Terrasse Bellini, 92800 - Puteaux - FRANCE Le formulaire de vote doit être réceptionné au plus tard 3 jours francs avant la date de la réunion. ou Présentiel : Pôle musical et associatif Blaise Pascal Salle M.Landais 23 Rue des Écoles Jean Baudin, 78114 Magny - les - Hameaux

**Le: 2026-05-20**

Le Président :



Le Secrétaire :

Matthieu Syndic MANDA

Le(s) Scrutateur(s) :

Madelaine Michelet

## Annexe Votes Opposant

Dupin Stefan, Gauchet, Lemaitre Gwendal, Etienne Bruno, Monsieur Julien BORIE ,Madame Delphine CHAUVEAU, DI PIERRO / LE QUÉRÉ, George, Hugon Bertrand, Merle Pascal, Guerrier, Michelet Pierre, Cahoreau / Lambert, Dessaux , Fernandez / Festor, Laurent, VIVET Stéphane, Montagny / Chapron, HEAULME Sylvie, Bouchard Nicolas, Madec, LAGADEC Véronique - ROGER Cyril, Darracq Fabrice, MONATE Marie-José, Marty Alexis, Gouilosso Philippe, HILLEREAU / OLIVIER, JAVOUREZ / OHIER, Queguiner Olivier, Pierre dit Barrois, Motard David / Geiger Marion, VIDAL-ENGAURRAN Eric, ROUILLARD Catherine, Urvoy Didier, Sperber Françoise, Delabarre, BRIAND / TAN, Lelong Julien, Rambour Marc , Sauveplane Vincent, Marcel, Marchetti Eric, Gore Yohann, LOPES / BAGHELAL, Cortina Alexandre / Melanie, Maurin Joel, Moster Benoit, Cunchon Francois, SCI Junior Hoche, Magne Benoit, Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC, Phelippeau Michel, Huguenin Thomas / Mylene, Nener Luc, Louazel Danièle, Missakian Franck, VIVANCE André, Genet Yves, Lenotre Laurent, Christophe JOLY et Mathilde QUERU, Fabrice LAMAIGNÉRE, Dina GOLDSTEIN, MATHEZ Dominique, Bouhala Romain et Estelle, Mauras Matthieu / Emilie, Rohart nee Thin, TARTAGLIONE SILVIA

### Détail des votes

#### 2. BUREAU / Election du président(e) de séance (Pour: 69 Contre: 0 Abstention: 1)

Tkatchenko Emmanuel (1), Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Riviere Lionel (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE ,Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nener Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Pierre dit Barrois (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAIGNÉRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouilosso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

**Abstention** Cunchon Francois (1)

#### 3. BUREAU / Election du ou des scrutateurs de séance (Pour: 69 Contre: 0 Abstention: 1)

Tkatchenko Emmanuel (1), Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Riviere Lionel (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE ,Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nener Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Pierre dit Barrois (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAIGNÉRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouilosso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

**Abstention** Cunchon Francois (1)

#### 4. BUREAU / Election du secrétaire de séance (Pour: 69 Contre: 0 Abstention: 1)

Tkatchenko Emmanuel (1), Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Riviere Lionel (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE ,Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nener Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Pierre dit Barrois (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAIGNÉRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouilosso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

**Abstention** Cunchon Francois (1)

#### 5. COMPTE / Approbation des comptes de l'exercice 2025 (Pour: 69 Contre: 0 Abstention: 1)

Tkatchenko Emmanuel (1), Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Rivière Lionel (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nener Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Pierre dit Barrois (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAIGNÉRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouillasso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

**Abstention** Cunchon François (1)

#### 6. COMPTE / Examen et approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2027 (Pour: 69 Contre: 0 Abstention: 1)

Tkatchenko Emmanuel (1), Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Rivière Lionel (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nener Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Pierre dit Barrois (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAIGNÉRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouillasso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

**Abstention** Cunchon François (1)

#### 7. VIE DE L'ASL : Principe de SOLIDARITE ASL : Principe de répartition à 124 parts égales (Pour: 69 Contre: 0 Abstention: 1)

Tkatchenko Emmanuel (1), Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Rivière Lionel (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nener Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Pierre dit Barrois (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAIGNÉRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouillasso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

**Abstention** Cunchon François (1)

8. COMPTE / Maintien de l'appel trimestriel "autres avances" qui correspond au "Fonds de Réserve" pour la réalisation de travaux sur la résidence (Pour: 68 Contre: 1 Abstention: 1)

**Pour** Tkatchenko Emmanuel (1), Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Rivière Lionel (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nenert Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Pierre dit Barrois (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAIGNÉRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouilloso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

**Contre** Dupin Stefan (1)

**Abstention** Cunchon Francois (1)

9. Définition des seuils relatifs aux montants des marchés et des contrats (Pour: 69 Contre: 0 Abstention: 1)

**Pour** Tkatchenko Emmanuel (1), Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Rivière Lionel (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nenert Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Pierre dit Barrois (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAIGNÉRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouilloso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

**Abstention** Cunchon Francois (1)

10. QUITUS au Président de l'ASL (Pour: 65 Contre: 1 Abstention: 4)

**Pour** Tkatchenko Emmanuel (1), Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), HEAULME Sylvie (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nenert Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Pierre dit Barrois (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAIGNÉRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouilloso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

**Contre** Gauchet (1)

**Abstention** Rivière Lionel (1), Cunchon Francois (1), Etienne Bruno (1), Montagny / Chapron (1)

## 11. SYNDIC / Désignation du Président de l'ASL et approbation du contrat joint MANDA (ex-Hello Syndic) (Pour: 68 Contre: 0 Abstention: 2)

**Pour** Tkatchenko Emmanuel (1), Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Cunchon Francois (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nenert Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Pierre dit Barrois (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAIGNÉRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouilosso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

**Abstention** Riviere Lionel (1), Darracq Fabrice (1)

## 13. VIE DE L'ASL : adhésion CIEL CALME (Pour: 32 Contre: 26 Abstention: 12)

**Pour** Tkatchenko Emmanuel (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Riviere Lionel (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Phelippeau Michel (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Nenert Luc (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAIGNÉRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), Lemaitre Gwendal (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Bouchard Nicolas (1), Madec (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Darracq Fabrice (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Gouilosso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Queguiner Olivier (1)

**Contre** Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Rambour Marc (1), Marcel (1), Moster Benoit (1), Cunchon Francois (1), Florian OZANNE,

**Abstention** Gwendoline LE TOHIC (1), Pierre dit Barrois (1), Jouve Nicole (1), Rohart nee Thin (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

## 15. TRAVAUX / Campagne d'élagage 2026 - Société CHAMBARD (Pour: 66 Contre: 2 Abstention: 2)

**Pour** Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Riviere Lionel (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Cunchon Francois (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAIGNÉRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouilosso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

**Contre** Pierre dit Barrois (1), Motard David / Geiger Marion (1)

**Abstention** Tkatchenko Emmanuel (1), Nenert Luc (1)

## 16. TRAVAUX / Campagne d'élagage 2026 - Société SAUVAJE (Pour: 4 Contre: 13 Abstention: 2)

**Pour** VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), ROUILLARD Catherine (1), Urvoy Didier (1), Darracq Fabrice (1)

**Contre** Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), Lelong Julien (1), Riviere Lionel (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), Marchetti Eric (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Cunchon Francois (1)

**Abstention** Tkatchenko Emmanuel (1), LOPES / BAGHELAL (1)

## 17. TRAVAUX / Réfection / Remplacement des poteaux de garages Campagne de réfection 2026 (Pour: 69 Contre: 0 Abstention: 1)

**Pour** Tkatchenko Emmanuel (1), Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Riviere Lionel (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Cunchon Francois (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nenert Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Pierre dit Barrois (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAIGNÈRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouilloso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

**Abstention** Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1)

## 18. TRAVAUX / Réfection / Remplacement des Vantaux des édicules de Gaz - Campagne de réfection 2026 (Pour: 69 Contre: 0 Abstention: 1)

**Pour** Tkatchenko Emmanuel (1), Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Riviere Lionel (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Cunchon Francois (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nenert Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Pierre dit Barrois (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAIGNÈRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouilloso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

**Abstention** Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1)

## 19. TRAVAUX / Autorisation donnée au propriétaire du n°68 de réaliser une isolation thermique extérieure (Pour: 69 Contre: 0 Abstention: 1)

**Pour** Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Riviere Lionel (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Cunchon Francois (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nenert Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Pierre dit Barrois (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAIGNÈRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouilloso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

**Abstention** Tkatchenko Emmanuel (1)

## 20. TRAVAUX / Autorisation donnée au propriétaire du n°1 de réaliser une isolation thermique extérieure (Pour: 68 Contre: 0 Abstention: 2)

**Pour** Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Riviere Lionel (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), LOPES / BAGHELAL (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Cunchon Francois (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nenert Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Pierre dit Barrois (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAIGNÈRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouilloso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

**Abstention** Tkatchenko Emmanuel (1), Urvoy Didier (1)

21. TRAVAUX / Autorisation donnée au propriétaire du n°1 de réaliser un remplacement de clôture existante (Pour: 60 Contre: 2 Abstention: 8)

- Pour** Sperber Françoise (1), Delabarre (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Rambour Marc (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Cunchon François (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nenert Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Pierre dit Barrois (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAINÉRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), MONATE Marie-José (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouilosso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)
- Contre** Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), Lemaitre Gwendal (1)
- Abstention** Tkatchenko Emmanuel (1), Riviere Lionel (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Jouve Nicole (1), Marty Alexis (1), Motard David / Geiger Marion (1)

22. TRAVAUX / Autorisation donnée au propriétaire du n°1 d'installer des panneaux photovoltaïques plug&play sur la toiture (Pour: 32 Contre: 16 Abstention: 22)

- Pour** Delabarre (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), ROUILLARD Catherine (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Cunchon François (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nenert Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Lenotre Laurent (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAINÉRE, Dina GOLDSTEIN (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouilosso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), JAVOUREZ / OHIER (1)
- Contre** Tkatchenko Emmanuel (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), Riviere Lionel (1), Dupin Stefan (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Genet Yves (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1)
- Abstention** Sperber Françoise (1), Marcel (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), Bouchard Nicolas (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Pierre dit Barrois (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

23. VIE DE L'ASL / Autorisation donnée aux propriétaires de réaliser une isolation thermique extérieure - définition des critères d'acceptabilité (Pour: 69 Contre: 0 Abstention: 1)

- Pour** Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Riviere Lionel (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Cunchon François (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lambert (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nenert Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Pierre dit Barrois (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAINÉRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouilosso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)
- Abstention** Tkatchenko Emmanuel (1)

25. VIE DE L'IMMEUBLE / Information sur la possibilité de mettre en place des moyens de participation aux assemblées générales à distance  
(Pour: 69 Contre: 0 Abstention: 1)

Tkatchenko Emmanuel (1), Sperber Françoise (1), Delabarre (1), Pierre FLANDRIN, Noémie GILBERT (1), BRIAND / TAN (1), Lelong Julien (1), Rivière Lionel (1), Rambour Marc (1), Lemaitre Gwendal (1), VIDAL-ENGAURRAN Eric (1), Sauveplane Vincent (1), Dupin Stefan (1), ROUILLARD Catherine (1), Marcel (1), Marchetti Eric (1), Gore Yohann (1), Urvoy Didier (1), LOPES / BAGHELAL (1), Rodrigues Jean / Godefroy Anne Marie (1), Cortina Alexandre / Melanie (1), Maurin Joel (1), Moster Benoit (1), Etienne Bruno (1), Monsieur Julien BORIE, Madame Delphine CHAUVEAU (1), DI PIERRO / LE QUÉRÉ (1), George (1), Hugon Bertrand (1), Merle Pascal (1), Guerrier (1), Michelet Pierre (1), Cahoreau / Lember (1), Dessaux (1), Fernandez / Festor (1), Laurent (1), VIVET Stéphane (1), SCI Junior Hoche (1), Magne Benoit (1), Montagny / Chapron (1), HEAULME Sylvie (1), Florian OZANNE, Gwendoline LE TOHIC (1), Phelippeau Michel (1), Bouchard Nicolas (1), Gauchet (1), Huguenin Thomas / Mylene (1), Madec (1), Nener Luc (1), LAGADEC Véronique - ROGER Cyril (1), Louazel Danièle (1), Missakian Franck (1), VIVANCE André (1), Darracq Fabrice (1), Genet Yves (1), Lenotre Laurent (1), Pierre dit Barrois (1), Christophe JOLY et Mathilde QUERU (1), Fabrice LAMAIGNÉRE, Dina GOLDSTEIN (1), MATHEZ Dominique (1), Jouve Nicole (1), MONATE Marie-José (1), Marty Alexis (1), Bouhala Romain et Estelle (1), Gouillasso Philippe (1), HILLEREAU / OLIVIER (1), Mauras Matthieu / Emilie (1), JAVOUREZ / OHIER (1), Rohart nee Thin (1), Queguiner Olivier (1), Motard David / Geiger Marion (1), TARTAGLIONE SILVIA (1)

**Pour**

**Abstention** Cunchon Francois (1)

